

AILB – GT Déchets – réunion n°6

Réunion au SMICTOM Centre-Ouest 35

12/09/2024

Compte rendu

Objectifs de la réunion			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître l'actualité du SMICTOM des Pays de Vilaine 2. Partager les retours d'expérience sur la prévention des déchets 3. Echanger sur l'actualité et les projets communs 			
Ordre du jour			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Le SMICTOM Centre-ouest 35 3. La prévention des déchets 4. Point d'actualité et perspectives communes 			
Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Guinard	Hubert	SMICTOM Centre-Ouest 35	Président
Marquet	Jérôme	SMICTOM des Pays de Vilaine	Directeur
Gardan	Christine	SMICTOM des Pays de Vilaine	Présidente
Burban	Rozenn	CC d'Arc Sud Bretagne	Responsable déchets
Nohel	Elisabeth	Questembert Communauté	
		Pays de Blain	Chargé de mission Prévention des déchets
Schladt	Rita	Pays de Blain	Présidente
		CC de Nozay	
Rémi Fontaine		SMCNA / CC de Nozay	Vice-Président
Nathalie Noël		SMCNA	Directrice
Broussay	Cindy	Ploërmel Communauté	Chargée de mission Prévention des déchets
Bouit – Le Pallec	Julie	Ploërmel Communauté	Responsable du service Déchets
Rolland	Nicolas	Ploërmel Communauté	Directeur des services techniques
Rouault	Stéphane	Ploërmel Communauté	VP en charge de l'environnement
Le Diffon	Patrick	Ploërmel Communauté	Président
Ethoré	Bernard	Brocéliande Communauté / SMICTOM CO	Président
Chevrel	Philippe	Saint Méen Communauté/SMICTOM CO	Président
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlovet	Gaël	Tehop	Consultant, dirigeant



Prochaines échéances

Réunion 7 du groupe de travail : 12 septembre 2024 de 9h à 12h30.

Les participants souhaitent échanger sur la REP Bâtiment.

Relevé des échanges

Introduction

Hubert Guinard, le Président du SMICTOM, Hubert Guinard, accueille les participants et rappelle les actions du SMICTOM Centre-Ouest 35, en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Il évoque les enjeux suivants :

- Préoccupations de long-terme : les capacités de traitement et l'évolution des déchèteries ;
- Préoccupation de court-terme : l'évolution des montants des marchés, entraînant une évolution du montant de la redevance. Depuis 2015, le prix des déchets a augmenté de 33%. Les quantités de déchets ont diminué de 150 kg à 103 kg par habitant. En cas d'interpellation sur l'évolution du prix de la redevance, le Président du SMICTOM se réfère aux bases de la taxe foncière, qui ont augmenté de 30% en 10 ans.

Prévention des déchets

La structuration de la dynamique prévention : PLPDMA et CCES

Arc Sud Bretagne : 1^{er} PLP qui a été lancé en même temps que la tarification incitative. Avec le contentieux relatif à la TI, cela a été une période compliquée. En 2018, le 1^{er} PLPDMA a pris fin. Le nouveau est en cours d'élaboration. Au sein de la CCES, nous rassemblons 6 élus et 5 techniciens, et une douzaine de représentants (hôtellerie de plein air, restauration, recycleries, grosses associations...). Le PLPDMA est en cours d'élaboration.

CC du Pays de Blain : Le PLPDMA est en cours d'élaboration. Nous sommes dans la phase diagnostic. Le premier PLPDMA avait été construit en partenariat avec la CC de Nozay, puis avec le SMCNA. La CCES vient d'être constituée, avec différents partenaires. Nous avons un retour mitigé sur la participation à la CCES. Les élus ont souhaité la participation d'un représentant du conseil de développement et tirer au sort un habitant, pour participer à la CCES, ce qui a permis de faire de la communication.

Ploërmel Communauté : Nous avons un PLPDMA qui porte sur la période 2019-2025. Nous avons une CCES active qui regroupe les membres de la commission Environnement. Le suivi du programme se fait en commission Environnement. Cela nous permet de faire bouger les lignes de façon conjointe avec la mise en place de la TI et l'évolution du règlement de collecte. En revanche, la commission n'intègre pas les partenaires. Ce sera quelque chose à voir pour le prochain programme. La dernière réunion de la commission date du mois de juin. En termes de visibilité auprès des habitants, nous faisons des actions coup de poing par thématique. Nous sommes en cours de refonte de notre site Internet. Dans le cadre de notre TI, nous allons facturer la collecte sélective, et avons monté un programme d'action en faveur de la réduction des emballages.

CC de Nozay : en 2009, nous avons un partenariat avec le SMCNA, et un certain nombre d'animations auprès des scolaires, dans le cadre d'un PLP (programme local de prévention, contractuel) avec l'ADEME. En 2011, nous avons anticipé avec la possibilité d'acheter des composteurs. Il a été également mis en place un caisson maritime. C'est quelque chose qui perdure. En 2017, la collectivité a fait un projet de territoire, dans lequel elle réaffirmait sa démarche de prévention des déchets. En 2019, une nouvelle déchèterie a été créée, avec un vrai espace réemploi et un espace de sensibilisation. Nous essayons de faire sortir la déchèterie du monde du déchet : il y a 2 ans, nous avons fait l'ouverture de la saison culturelle avec un spectacle dans la déchèterie, et nous accueillons dans quelques semaines également une compagnie pour un spectacle en lien avec les déchets. Nous avons une *bricothèque* (zone de don). L'espace est globalement respecté. Il y a un espace où les usagers peuvent déposer les livres et en récupérer. Nous allons travailler avec les élus pour le prochain PLPDMA. Il existe une CCES depuis 2020. Nous avons tout regroupé en une seule commission CEDD (commission environnement et Développement durable), dans laquelle se trouvent deux habitants, mais où nous n'avons pas de partenaires extérieurs. Nous avons des professionnels en 2012, au moment de la redevance incitative (nous l'appelons redevance déchets). Gros partenariat avec le syndicat.

SMCNA : nous avons 5 EPCI adhérents. Nous avons porté la coordination pour les plans. Nous avons 9 agents sur 17 agents (total SMCNA) sur la prévention des déchets (général et biodéchets). Nous achetons aussi en seconde main. Nous réalisons des réunions avec les

chargés de prévention des communautés de communes pour essayer de faire des choses en commun. Nous avons abandonné la lutte contre le gaspillage alimentaire actuellement. A l'échelle du syndicat, nous sommes à 180 000 habitants, et estimons environ les dépenses à environ 1 € par habitant. Nos zones de réemploi en déchèterie (15 m²) et le futur bâtiment (500 m²) sont en matériaux de réemploi, ce qui n'est pas simple. Il faut sensibiliser les services Marché, et une adaptabilité pour tenir compte de la nature des matériaux récupéré. Nos agents de déchèterie ont le sentiment d'être très utiles. Le droit de récupérer aide la relation à l'usager. Le frein principal sont les autorisations « urbanisme » pour la rénovation des déchèteries. Mais attention : la déchèterie est la carte de visite de la collectivité. Elle doit être propre, bien tenue, et mettre en avant le réemploi pour construire la confiance avec les usagers.

SMICTOM des Pays de Vilaine : nous sommes un peu hors la loi, car nous n'avons pas de PLPDMA. Mais nous connaissons une forte réduction des déchets (4777 kg d'OMR), réduction de -8% par rapport à 2010. En lien avec le PRPGD, c'est une réduction des déchets végétaux de 37%. Même s'il n'y a pas de plan d'action décrit avec toute la mise en œuvre et la CCES. On est à peu près à 2€ par an et par habitant. Nous vivons sur nos acquis : toutes les actions liées au compostage et au réemploi. Il y a la fête de la récupération le 21 mai prochain, en lien avec le territoire économe en ressources : les 3 EPCI adhérents au SMICTOM participent à cette fête de la récupération. Nous avons des programmes qui vont arriver aussi, avec les scolaires. Nous atteignons maintenant 77 kg d'OMR/an/habitant. Nous restons à un fort taux de refus de tri à 28%. Nous avons déjà mis en place une campagne avec 3 ambassadeurs (leur rôle : explication pour les bacs non pris, félicitations « les pros du tri »), et une expérimentation « intelligence artificielle » (avec Loxi). Le SMICTOM a choisi de construire une recyclerie (exploitation par une association), avec le projet d'une zone de vente de 500 m² supplémentaire qui verra le jour l'an prochain.

SMICTOM Centre-Ouest 35 : Concernant le PLPDMA, cela fait 2 ans que nous n'avons pas fait de réunion de la CCES. Cela ne nous empêche pas de faire des actions : 47% d'OMR en moins depuis 2011. Nous avons extrait 10 000 tonnes et prévoyons 7 000 tonnes pour faire des « digues ». Nous avons environ 1,5 ETP qui s'en occupent. Mais nous avons beaucoup de turnover sur ces missions. Pour la collecte sélective, nous sommes +4 à +5%. Mais nous considérons que c'est une chose où nous n'avons pas réussi, où nous ne sommes pas bons. Entre 2010 et 2023, nous avons +39% de déchets verts (sans les collectivités). Nous avons deux crèches sur Brocéliande communauté, qui utilisent uniquement des couches lavables. Nous avons mis en place des composteurs en collectif, ce qui est difficile car cela tient souvent à une personne (le référent de site).

Questembert Communauté : la prévention est en place depuis une vingtaine d'années sur notre territoire. Le PLP des années 2010 demandait beaucoup de reporting. Les actions se sont mises en place. De 2015 à 2020, la prévention était en roue libre. Avec le mandat actuel, il y a eu le portage politique et une volonté commune de se donner une direction, de faire un diagnostic et de rebalayer les objectifs régionaux et nationaux. Nous avons refait un PLPDMA. Nous pensions y consacrer 4 mois, nous avons mis 14 mois. Nous avons un comité de pilotage, de 6-7 élus, et nous nous sommes vu chaque semaine pendant l'élaboration, avec des élus qui se sont fortement impliqués, et qui sont allés voir d'autres collectivités. Cela nous fait un groupe d'élus très impliqués sur les déchets, ce qui est utile pour discuter et valider les orientations de service. Nous avons une CCES très ouverte : associations, chambres consulaires, SYSEM, collectivités voisines... Nous avons invité tout le monde et nous nous retrouvons donc une trentaine lors des réunions de la CCES. La prochaine sera en fin d'année

et permettra une réévaluation à mi-parcours. Sur la prévention déchet, le PLPDMA est un bel outil car cela permet de manager l'action, et donne un fil conducteur qui a été acté. Nous pouvons aussi avancer plus facilement en transversal.

Quelle appropriation par les habitants ?

SMICTOM CO35 : les citoyens ont le sentiment de toujours plus payer.

CC de Nozay : la collectivité est engagée dans le programme TETE. Cela ajoute un affichage.

CC de Brocéliande : il faut pucer les bacs jaunes pour faire baisser le taux de refus de tri. Car celui-ci monte tous les ans.

CC de Saint-Méen : Il y a eu deux paliers : la mise en place de la TI et le discours de CITEO « mettez tout ».

SMICTOM des Pays de Vilaine : les habitants ont adopté le geste de prévention, via les recycleries. Ils utilisent les sites et plateformes de vente en réemploi. Cela signifie des changements de pratique. Mais ce n'est pas associé à la collectivité, ni au service Déchets.

Arc Sud Bretagne : les recycleries du territoire connaissent cette année une baisse des achats.

SMICTOM des Pays de Vilaine : Les recycleries de Bain de Bretagne fonctionnent très bien. Au début, les objets restaient longtemps, mais la recyclerie de Bain de Bretagne s'est dotée de matériel informatique, qui permet de mieux suivre les durées de mise en rayon et de faire tourner le matériel présenté. Les braderies aux livres fonctionnent aussi très bien, avec l'implication des bénévoles. IL faut ; que ce soit attirant, et toute classes confondues.

Focus : le taux de refus de tri sur le territoire de l'AILB

Selon les collectivités, les taux de refus de refus de tri se situent entre 20 et 30% (21% de moyenne à Arc Sud Bretagne).

Echanges sur les points d'actualité

Les perspectives long-termes sur le traitement

- **Stéphane Rouault (Ploërmel Communauté)** : le SITOM MI engage la construction d'un nouveau four et vient de passer le marché de construction. Le projet inclut un vide de four à commercialiser (50 000 tonnes qui viennent s'ajouter aux 32 000 tonnes actuelles). Le modèle à 50 000 tonnes paraissait plus pertinent techniquement et économiquement.
- **Questembert Communauté/Arc Sud Bretagne** : Pour le SYSEM, il y a un questionnaire en cours sur l'usine (avec investissement énorme et réinvestissement). La RS a augmenté de 40% en raison du coût de traitement. (NB : SMICTOM de CO35 : nous sommes à 220 € par foyer)... Nous avons lancé une étude

(portée par GMVA) sur le devenir de nos déchets et leur devenir à 10 ans, et il va y avoir prise de contact avec les collectivités voisines sur les solutions et partenariats.

- **Hubert Guinard (SMICTOM CO35)** : notre usine est condamnée dans son fonctionnement actuel (amortissement jusqu'en 2034). La FNCC a lancé une étude (110 000 €) co-financée par l'ADEME, AMORCE, FNCC et METEOR. Les conséquences économiques et ce qu'on pourra faire de cet outil.
- **Patrick Le Diffon (Ploërmel Communauté)** : le PRPGD n'est pas du tout décisionnaire. La Région n'est pas disposée à abonder financièrement des installations. C'est la guerre des tranchées : les meilleurs, les plus performants, les plus ambitieux arrivent à tirer leur épingle du jeu. La Région porte le dispositif mais ne l'appliquent pas vraiment. Nous envoyons nos déchets en Mayenne. Le « meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » est brandi comme dogme, mais cela conduit à travailler sur des niches et non sur le quotidien où l'on met les mains dedans, notamment le sujet du traitement. Et du coup, on revient aux UVE. Seul le SITOM MI arrive à construire un nouveau four, car il y a une acceptabilité locale.
- **Bernard Ethoré (CC Brocéliande)** : Est-ce qu'on n'est pas en train de surinvestir ?
- **SMICTOM des Pays de Vilaine** : Nous nous rapprochons de S3TEC pour le traitement de nos déchets ménagers. La décision est sur le point d'aboutir. S3TEC bénéficie de l'UVE de Vitré. C'est une DSP. L'UVE va doubler sa capacité de traitement (investissement de 120 M€) pour accueillir OMR et incinérables de déchèteries. S3TEC va donc accueillir un 3^{ème} SMICTOM, pour un peu plus de 300 000 habitants. Cela nous apporte une visibilité que nous n'avions pas, et nous permet d'éviter les aléas liés aux évolutions de coût. Seulement 10% des coûts varieront en fonction d'une part des coûts d'exploitation et d'autre part de la vente de chaleur. Nous espérons des évolutions similaires entre ces deux paramètres, ce qui nous apporte de la visibilité pour la suite. Nous allons attribuer ce soir le marché de tri des emballages, auprès de PAPREC le Rheu, avec des coûts élevés, malgré la proximité du centre du Rheu, 25% plus cher que le SMICTOM Centre-Ouest. Le bassin de population de l'AILB, d'environ 500 000 habitants, nous permettrait d'envisager des rapprochements. Nous avons associé les Présidents de CC pour recueillir leur aval avant ce mariage.
- **Rozenn Burban (Arc Sud Bretagne)** : les élus ont acté la fin du centre de tri au SYSEM. L'appel d'offres est en cours, mais Paprec semble dire que le marché est trop court pour envisager une construction à Elven.

Les participants relèvent que :

- « Le gros enjeu en matière de déchets sur le territoire de l'AILB concerne les équipements de traitement ».
- La baisse de production des OMR aboutit mécaniquement à une hausse du coût de traitement à la tonne.
- Pour un participant, la seule façon de maîtriser des coûts sur des équipements déjà en service et pas encore amortis, et de rogner sur les frais fixes.

Il ressort de cet échange sur le traitement que :

- Le SMCNA, le SYSEM, le SMICTOM des Pays de Vilaine et le SITOM MI disposent chacun de solutions de traitement pour le long terme, qu'ils maîtrisent. En revanche, le SMICTOM Centre-Ouest 35, s'il dispose d'une solution opérationnelle actuellement, ne dispose pas de visibilité pour le traitement au-delà de 2034, avec par conséquent une forte incertitude sur l'évolution des coûts.

Fin de réunion à 12h15.